

Sept-Îles, le 15 juin 2016

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Hydrocarbures Anticosti S.E.C.
305, boulevard Charest Est, 10^e étage
Québec (Québec) G1K 3H3

N/Réf. : 7610-09-01-0219213
401359249

Objet : Réalisation de trois forages avec fracturation hydraulique

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 8 février 2016, reçue le 10 février 2016 et complétée le 7 juin 2016, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Réalisation de trois forages avec fracturation hydraulique sur le territoire de la Municipalité de l'Île-d'Anticosti, dans les limites de la MRC de Minganie. Les forages seront situés aux coordonnées géographiques (DD, MM, SS) suivantes :

Site	Latitude	Longitude
CANARD	49°41'43.40"	63°54'31.37"
LA LOUTRE	49°34'38.98"	63°38'52.21"
JUPITER	49°33'54.60"	63°26'43.02"

Pour chaque site, les travaux comportent :

- l'aménagement d'une aire de travail de 100 x 200 mètres;
- l'aménagement d'un système de drainage des eaux de ruissellement et d'un bassin de rétention;
- l'installation de trois réservoirs hors-terre de type « C-Ring » d'une capacité de 23-24 installés sur un système de contention des fuites;
- l'installation d'un système de contention des fuites de type de « Spill Container Berms » sous les équipements à risques et les conteneurs de déblais de forage et de matières dangereuses.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), datée du 8 février 2016, signée par Alexandre Gagnon, Vice-président de la Société en commandite Hydrocarbures Anticosti, concernant une demande de certificat d'autorisation pour la réalisation de trois forages avec fracturation relativement à des activités d'exploration pétrolières sur l'île d'Anticosti, 2 pages et 11 modules dont :
 - Formulaire de demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE pour la réalisation de trois forages avec fracturation relativement à des activités d'exploitation pétrolière sur l'île d'Anticosti, signé par Alexandre Gagnon le 9 février 2016, 12 pages;
 - Document intitulé « Étude hydrogéologique pour les sites Canards, La Loutre et Jupiter, Rapport F00, Projet n° 629111 », daté de février 2016, préparé par [redacted] 53-54, Ph. D. Hydrogéologue – Chargé de projet et [redacted] 53-54, géo., M.Sc., Ph.D, Hydrogéologue sénior – Chargé de Projet, SNC-Lavalin inc., 75 pages et 5 annexes;
 - Document intitulé « Formulaire – Module 4 – Volet sols et eaux souterraines, Rapport F00, Projet n°629111 », daté de janvier 2016, signé par [redacted] 53-54, biologiste, M. Sc. et [redacted] 53-54, Directeur de projet, SNC-Lavalin inc., 5 pages et 3 annexes dont le rapport de caractérisation initial des sites;
 - Document intitulé « Formulaire – Module 5 – Milieux naturels, humides, hydriques et riverains, Rapport F00, Projet n° 629111 », daté de décembre 2015, signé par [redacted] 53-54, biologiste, M. Sc. et [redacted] 53-54, Directeur de projet, SNC-Lavalin inc., 23 pages;
 - Document intitulé « Description du milieu biologique, Rapport Final00, Projet n°622102 », daté de juillet 2015, signé par [redacted] 53-54, biologiste, M. Sc. et [redacted] 53-54, Directeur de projet, SNC-Lavalin inc., 41 pages et 5 annexes;
 - Document intitulé « Formulaire – Module 6 – Projet général – Description du projet, Rapport F00, Projet n° 629111 », daté de février 2016, signé par [redacted] 53-54, biologiste, M. Sc. et [redacted] 53-54, Directeur de projet, SNC-Lavalin inc., 26 pages et 3 annexes dont le programme de forage et de complétion du puits Canard 2016;

- Documents intitulé « Formulaire – Module 7 – Eau, 7-1 Sources d’approvisionnement, 7-2 Utilisation de l’eau – 7-3 Traitement de l’eau, Rapport F00, Projet n° 629111 », daté de février 2016, signé par 53-54 , biologiste, M. Sc. et 53-54 , Directeur de projet, SNC-Lavalin inc.;
- Documents intitulé « Formulaire – Module 8 – Émissions atmosphériques, Rapport F00, Projet n° 629111», daté de février 2016, signé par 53-54 , ing. et 53-54 , ing. SNC-Lavalin inc.;
- Document intitulé « Formulaire – Modules 9 et 10 – Matières résiduelles dangereuses et non dangereuses, 9-1 Identification MDR, 9-2 Réservoir MDR, 9-3 Norme d’entreposage MDR, 9-4 Gestion MDR, 10-1 Gestion MRND, Rapport F00, Projet n° 629111», daté de février 2016, signé par 53-54 , chimiste, M. Sc. Hyg. et 53-54 , SNC-Lavalin inc., Directeur de projet;
- Documents intitulé « Formulaire – Module 11 – Bruit, Rapport F00, Projet n° 629111», daté de février 2016, signé par 53-54 , ing., M. Ing. et 53-54 , Directeur de projet, 3 sections dont l’étude de modélisation sonore et l’engagement bruit signé par Alexandre Gagnon, vice-président d’Hydrocarbures Anticosti S.E.C.
- Document intitulé « Demande de certificat d’autorisation pour la réalisation de trois forages avec fracturation relativement à des activités d’exploration pétrolière – Réponses à la première série de questions, Volume 1 – Annexe A1 et Volume 2 – Annexe A2, B et C – Hydrocarbures Anticosti S.E.C. », daté du 18 mars 2016, signé par 53-54 , biologiste, M. Sc. et 53-54 , Directeur de projet, SNC-Lavalin inc., 9 pages et 4 annexes dont le programme de forage et de complétion du puits du site La Loutre et du puits du site Jupiter;
- Document intitulé « Demande de certificat d’autorisation pour la réalisation de trois forages avec fracturation relativement à des activités d’exploration pétrolière – Réponses à la deuxième série de questions – Hydrocarbures Anticosti S.E.C. », daté du 5 avril 2016, signé par 53-54 , biologiste, M. Sc. et 53-54 , Directeur de projet, SNC-Lavalin inc., 10 pages et 4 annexes;
- Document intitulé « Demande de certificat d’autorisation pour la réalisation de trois forages avec fracturation relativement à des activités d’exploration pétrolière – Réponses à la troisième série de questions – Hydrogéologie – Hydrocarbures Anticosti S.E.C. », daté du 22 avril 2016, signé par 53-54 , ing. M. Sc.A., Hydrogéologue Sénior et 53-54 , Directeur de projet, SNC-Lavalin inc., 12 pages et 2 annexes;

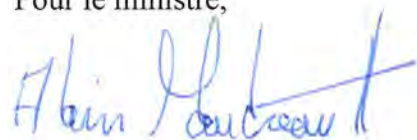
- Document intitulé « Demande de certificat d'autorisation pour la réalisation de trois forages avec fracturation relativement à des activités d'exploration pétrolière – Réponses à la troisième série de questions – Émissions atmosphériques – Hydrocarbures Anticosti S.E.C. », daté du 27 avril 2016, signé par [redacted] 53-54, ing. et [redacted] 53-54, SNC-Lavalin inc., 10 pages et 1 annexe;
- Courriel au MDDELCC transmis par [redacted] 53-54 le 11 mai 2016, concernant des précisions apportées aux réponses de la troisième série de questions;
- Courriel au MDDELCC transmis par [redacted] 53-54 le 19 mai 2016, concernant des corrections au document d'informations complémentaires demandées lors de la rencontre du 10 mai 2016, incluant une annexe de 8 pages préparée par [redacted] 53-54 biologiste, M. Sc. et [redacted] 53-54, SNC-Lavalin inc.;
- Courriel au MDDELCC transmis par [redacted] 53-54 le 1^{er} juin 2016, concernant des précisions sur les documents transmis en regard de certains points des Lignes directrices provisoires sur l'exploration gazière et pétrolière (LDPEGP);
- Courriel au MDDELCC transmis par [redacted] 53-54 de Pétrolia, le 3 juin 2016, concernant une liste d'engagements, incluant une annexe signée par Alexandre Gagnon, Vice-président d'Hydrocarbures Anticosti S.E.C.;
- Courriel au MDDELCC transmis par [redacted] 53-54 de Pétrolia, le 7 juin 2016, concernant le plan de mesures d'urgence, incluant une annexe de 84 pages;
- Courriel au MDDELCC transmis par [redacted] 53-54 le 7 juin 2016, concernant le plan de remise en état des sites, incluant une annexe de 4 pages signée par [redacted] 53-54 directeur de projet, SNC-Lavalin inc.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



AG/MAG/jm

Alain Gaudreault
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de la Côte-Nord